



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 28 MAI 2025**

DELIBERATION N°12/2025/MT

Approbation du Procès-Verbal du 26 mars 2025

DATE DE CONVOCATION

19 mai 2025

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

EN EXERCICE : 23
PRESENTS : 15
ABSENTS : 08
QUORUM : 12
PROCURATIONS : 02

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ LE VINGT HUIT MAI A SEIZE HEURES, LE CONSEIL MUNICIPAL dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni en séance ordinaire en Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire.

ETAIENT PRESENTS :

M. Patrick LECANTE, Maire
M. Patrick LABEAU, 1er Adjoint
Mme Marcelline POPO, 2^{ème} Adjointe
M. Jean-Yves TARCY, 3ème Adjoint
Mme Patricia REJON, 4ème Adjointe
M. Thierry VICTORIN, 5ème Adjoint
Mme Rosaline CAMILLE SIDIBÉ, 6e Adjointe
Mme Christine TIAN SIO PO, Conseillère
M. Steeve MAYEN, Conseiller,
M. Joseph Michel FEVRY, Conseiller
M. Donel DUCCE, Conseiller
Mme Arielle JACQUES-HIMMER, Conseillère
Mme Aline Philippe N'GUYEN VAN VAÏ, Conseillère
M. Charles-Henri DELAR, Conseiller
M. Christian PORTHOS, Conseiller

SERVICES DE L'ÉTAT EN CASSE ABSENTS EXCUSES :

BUREAU DU COURRIER

06 JUIN 2025

ARRIVEE

Transmis A

Mme Natacha CABERIA, Conseillère
M Bruno BAUDE, Conseiller
M. Thierry MARIE-CLAIRE, Conseiller
M. Myrko SEPHO, Conseiller,

ABSENTS :

Mme Nathalie FRANCOIS, Conseillère
M. Georges Michel PHINERA HORTH, Conseiller
Mme Tatiana GENEVIEVE, Conseillère
M. Auguste FERNAND, Conseiller

Les Conseillers Municipaux présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire au vu de l'application des articles L.2121-14 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales. Monsieur Patrick LABEAU, 1^{er} Adjoint au Maire a été nommé à ces fonctions qu'il a acceptées. Madame Natacha CABERIA, Conseillère Municipale, a donné procuration à Monsieur Patrick LABEAU, 1^{er} Adjoint au Maire. Monsieur Thierry MARIE-CLAIRE, Conseiller Municipal, a donné procuration à Monsieur Thierry VICTORIN, 5^{ème} Adjoint au Maire.

Délibération n°12/2025/MT
Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du
26 mars 2025

Monsieur le Maire rappelle à son Conseil qu'aucune disposition réglementaire ou législative n'impose l'adoption du procès-verbal de la séance précédente en début de la séance suivante du conseil municipal.

Cette formalité commune au fonctionnement des conseils municipaux découle de la pratique.

En effet, il est d'usage de commencer une séance du conseil municipal par une lecture du procès-verbal de la séance précédente.

A cette occasion, tout conseiller qui prend connaissance du procès-verbal peut demander qu'il soit procédé à des rectifications soit en son nom propre soit au nom d'un collègue.

Il peut ainsi faire l'objet de rectifications si des éléments omis ou inexacts ou des erreurs flagrantes ont été relevés.

L'adoption du procès-verbal de séance permet de valider l'exactitude des faits relatés et des décisions prises par le conseil municipal et celui-ci peut revêtir la forme d'une preuve pouvant être avancée devant le juge administratif pour apprécier la légalité d'une délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

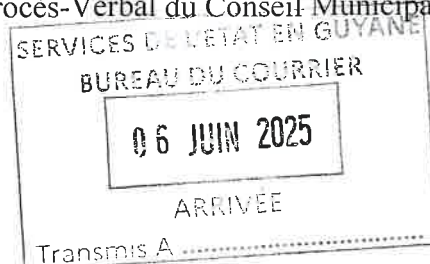
Vu la loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des départements et des régions ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment son article L.2241-1 ;

Vu le rapport de Monsieur le Maire ;

DECIDE :

Article 1 : VALIDER le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 26 mars 2025.



ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

POUR 17	Patrick LECANTE – Patrick LABEAU – Marcelline POPO – Jean-Yves TARCY – Patricia REJON – Thierry VICTORIN - Rosaline CAMILLE SIDIBE – Christine TIAN-SIO-PO – Steeve MAYEN – Joseph Michel FEVRY – Donel DUCCE – Aline Philippe N’GUYEN VAN VAÏ – Arielle JACQUES-HMMER – Charles-Henri DELAR – Christian PORTHOS. <u>Procurations :</u> Natacha CABERIA – Thierry MARIE-CLAIRE
CONTRE 0	
ABSTENTION 0	

Pour certification exécutoire,
Fait à Montsinéry-Tonnégrande, 30 mai 2025

Publication le :

Le Maire



Patrick LECANTE
SERVICES DE L'ETAT EN GUYANE
BUREAU DU COURRIER
06 JUIN 2025
ARRIVÉE
Transmis A

